

ARTICLE 1. Généralités

Le Trophée Régional Jeunes est une compétition de jeunes organisée par la ligue de Normandie, ouverte aux joueurs **de toutes les ligues de France**.

Le Trophée Régional Jeunes comprend 5 étapes : 3 étapes avec Simples et Doubles, 2 étapes avec Simples et Mixtes. Les Poussins joueront les 5 étapes en Simples et Doubles.

Etape 1 – Simple et Double

Etape 2 – Simple et Mixte (SH – SD - DH – DD pour les Poussins)

Etape 3 – Simple et Double

Etape 4 – Simple et Mixte (SH – SD - DH – DD pour les Poussins)

Etape 5 – Simple et Double

Seuls les joueurs licenciés à la FFBad, et ne faisant l'objet d'aucune suspension en cours sont autorisés à participer aux Trophées Régionaux Jeunes
Les joueurs devront être licenciés à la date limite d'inscription.

ARTICLE 2. Critères de participation

2.1 - Le Trophée Régional Jeunes est ouvert aux catégories Minibads (pouvant s'inscrire en Poussins), Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets.

2.2 – *Pour les 5 étapes « Simple et Double ou Mixte »*

Le nombre de joueurs ou paires retenus dépendra du nombre de matchs possible dans le gymnase où se déroulera la compétition.

En simple Poussin, Benjamin – Minime – Cadets, les meilleurs joueurs au CPPH de chaque catégorie seront retenus et l'ETR invitera 2 joueurs si cela s'avère nécessaire

Les joueurs (ses) inscrits (es) en Simple sont vivement incités (es) à jouer en Doubles et Mixte. *Les Poussins et Poussines ne joueront qu'en SH, SD, DH et DD.*

Pour les joueurs isolés, la Ligue constituera les paires selon leur CPPH (les 2 meilleurs, puis les suivants...).

ARTICLE 3. Inscriptions

3.1 – Tous les joueurs sont inscrits **directement sur Badnet** par leurs clubs ou par eux-mêmes. Les inscriptions devront être faites **10** jours avant la compétition.

Le CPPH de référence est celui édité **10** jours avant la compétition pour sélectionner les joueurs.

Une liste de remplaçants est établie si le nombre d'inscrits est trop important.

Pour toute question contacter

Marc Debon

debon.marc@wanadoo.fr

Yann Boulet

boulet.normandiebad@gmail.com

Arnaud Hingant

hingant.normandiebad@gmail.com

3.3 – **Pour permettre la présence de nos meilleurs joueurs dans toutes les catégories, une présélection sera envoyée pour signifier aux joueurs qu'ils doivent s'inscrire aux TRJ. Tout joueur ne souhaitant pas honorer leur sélection devra demander une dispense auprès du responsable de l'accès au Haut-Niveau (Arnaud Hingant) et au responsable de la Commission Jeunes (Marc Debon).**

Tous les joueurs non-présélectionnés peuvent s'inscrire et seront retenus selon les places disponibles.

3.2 – Tout joueur peut s’inscrire dans 1 ou 2 tableaux dans 1 seule catégorie.

Les joueurs choisissent la catégorie de leur choix (Poussin – Benjamin –Minime - Cadet).

3.4 - Le coût de l’inscription est de **6 €** par joueur pour un tableau, et de **8 €** pour deux tableaux. Une facture sera envoyée au club.

3.5 - Les droits d’inscription ne sont pas facturés en cas de désistement notifié avant la date limite d’inscription. Passé ce délai, ils ne seront pas facturés pour une raison de force majeure (blessure, maladie, raison personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation **appropriée dans un délai de 3 jours après la compétition (certificat médical, attestation scolaire ou professionnelle...)** par la Ligue de Normandie (cf. article 3.1.5. du Règlement Général des Compétitions de la Fédération).

ARTICLE 4 : Constitution des tableaux

4.1- Pour les 5 étapes « Simple et Double ou Mixte »

Les Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets seront répartis dans des séries 1 – 2 (voire 3 et 4) pour les tableaux de Simples, Doubles et Mixtes afin de constituer des séries homogènes dans chaque catégorie

Les Simples se joueront d’abord en poules de 3 ou 4 puis élimination directe.

Les Doubles ou Mixte se joueront en poule de 3 ou 4 joueurs en respectant le nombre de matchs autorisés dans une journée et en ne surchargeant pas l’échéancier.

4.2 – L’organisateur de la compétition et le JA se réservent le droit de déterminer le tirage (poules ou élimination directe) et le nombre de sortants par poule pour une bonne organisation de la compétition.

4.3 - Les têtes de série sont déterminées à l’aide du CPPH établi **10 jours** avant la compétition.

4.4 - La convocation est envoyée par la ligue et **elle est consultable sur le site de Badnet et de la Ligue au moins 8 jours** avant la compétition.

Pour certains TRJ, les délais seront raccourcis (vacances scolaires, événements exceptionnels...).

ARTICLE 5. Déroulement de la compétition

5.1 - Si le club organisateur nous propose une salle de 7 terrains :

Poussins et Minimes joueront le samedi : début de la compétition à **9h**

Benjamins et Cadets joueront le dimanche : début de la compétition à 9h

Si le club organisateur nous propose une salle (ou 2 gymnases proches) de 12 terrains et plus, Poussins et Benjamins, Minimes et Cadets joueront le dimanche : début de la compétition à 9h.

Le dernier match ne pourra pas être lancé après 17h30.

5.2 - Les volants sont à la charge des joueurs :

– Volants plumes pour toutes les Catégories. **Le volant officiel est le YONEX AEROSSENSA 30.**

5.3 - Deux conseillers sont autorisés pour chaque joueur ou paire.

Le conseil aux joueurs entre les points et lors des interruptions normales du jeu (entre les sets et au milieu des sets) sera appliqué conformément aux dispositions nationales.

5.4 - La Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT) désignera un juge arbitre pour chaque compétition.



Trophée Régional Jeunes - TRJ
Règlement 2022-2023

Edition du :
01/09/2022
Mise en application au :
01/09/2022

5.5 - La Ligue délègue l'organisation de la compétition à un club ou à un comité : tenue de la table de marque, buvette, mise en place, **remise des récompenses** (à défaut de représentant de la Ligue) et rangement de la salle.

5.6 - La Ligue attribuera les 5 TRJ à 5 Comités différents : une rotation des Comités aura lieu chaque année.

ARTICLE 6. Récompenses

Pour la saison 2022-2023, des médailles seront remises lors de chaque étape aux finalistes de chaque tableau.

ARTICLE 7. Forfaits

7.1. Tout joueur s'inscrivant à cette compétition doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

7.2 Tout joueur ne pouvant être présent le jour de la compétition doit en faire part par écrit à la Ligue et à l'organisateur de cette compétition dans les plus brefs délais.